

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **18 (1873)**

Heft 2

PDF erstellt am: **05.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

Quant aux corps en Afrique, leurs dépôts stationnés en France ou en Algérie formeront les jeunes soldats, à l'aide des cadres ou portions de cadres dont ils disposent.

Je vous prie d'assurer, chacun en ce qui vous concerne, l'exécution des prescriptions contenues dans la présente circulaire. — Recevez, messieurs, etc.

— Il serait question de supprimer les quatre régiments de zouaves, qui seraient versés dans l'infanterie de ligne. Cette innovation peu heureuse est généralement mal vue.

**Italie.** — Le ministre de la guerre, général Ricotti, a présenté aux Chambres, le 20 décembre, un projet de recrutement de l'armée en vertu duquel, tous les citoyens sont astreints personnellement au service militaire. La durée du service sera de douze années de 18 à 30 ans. Le contingent de la levée est divisé en trois catégories :

La première et la seconde catégories comprennent les individus destinés à servir successivement dans l'armée permanente, dans la milice mobile et dans la milice sédentaire.

La troisième catégorie comprend les inscrits qui, par suite de raisons de famille sont dispensés du service dans l'armée permanente et dans la milice mobile.

Les engagés volontaires d'un an seront maintenus. Le projet comprend encore d'autres dispositions relatives au réengagements, aux étudiants, aux envois en congé, etc.

---

**Messieurs les actionnaires de la REVUE MILITAIRE SUISSE sont informés que le coupon de dividende de l'exercice de 1872 sera payé dès son échéance, soit dès le 31 mars courant, à la caisse de l'Union vaudoise du crédit, à Lausanne.**

---

VIENT DE PARAÎTRE

chez

TANERA, éditeur à Paris; GEORG, éditeur à Genève et Bâle; PACHE, imprimeur à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse et de l'étranger :

RELATION HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE LA

**GUERRE FRANCO-ALLEMANDE**

EN 1870-1871

PAR

**FERDINAND LECOMTE,**

colonel fédéral suisse.

TOME PREMIER

Un volume grand in-8°, avec 3 cartes.

Ce volume (l'ouvrage entier en aura trois) va jusqu'aux opérations devant Metz. Il contient entr'autres un exposé détaillé des organisations militaires française et prussienne, des renseignements nouveaux sur les batailles de Wissembourg, de Wœrth et de Forbach, ainsi que des appréciations critiques impartiales sur la première période de la guerre.

---

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral (absent); E. RUCHONNET, lieutenant-colonel fédéral d'artillerie; Ch. BOICEAU, capitaine fédéral. — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.

---

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.